
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-598 DU 09 OCTOBRE 2014

portant approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012 de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-272 du 13 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** les délibérations du Comité de Gestion de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux en sa séance du 3 mai 2013 ;
- Vu** les délibérations de l'Assemblée Générale de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux en sa séance du 25 mai 2012 ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 juillet 2014,

D E C R E T E :

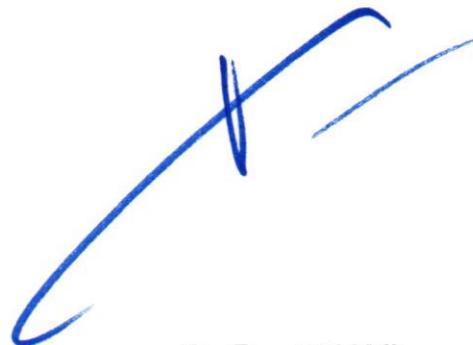
Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers, exercice 2012, de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME), tels qu'annexés au présent décret.

(Handwritten signature and initials in blue ink)

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 09 octobre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Santé,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Dorothée Akoko KINDE GAZARD



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MS 2 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-
DGTCP-DGID-DGDDI 5 UAC-FASEG-ENAM-FADESP 5 CICB 2 CAME 10 JORB 1